



Affiché le 30 Mai 2024

Retiré le

ARRETE N° 125/T/2024

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au coeur LB Bassin Potassique

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

VU les articles L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU la demande de Monsieur Mohamed DOGHMI riverain de la rue du Markstein et du bailleur social SOMCO en partenariat avec la Ville de Wittenheim et le centre socioculturel COREAL d'organiser une fête de quartier, le samedi 8 juin 2024 de 14h00 à 19h00 dans la rue du Climont à Wittenheim,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des riverains et de réglementer la circulation des automobilistes dans la rue du Climont,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pendant la durée de la manifestation, prévue le samedi 8 juin 2024 de 14h00 à 19h00, il est interdit à tous véhicules motorisés de circuler dans la rue du Climont, entre l'intersection rue du Climont / rue du Hohneck jusqu'à l'intersection rue du Climont / rue du Markstein.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

.../...



ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à SOMCO – 20 Porte du Miroir à 68100 MULHOUSE et une copie sera adressée à :

- Madame la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – cis.wittenheim@sdis68.fr,
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER
- Monsieur Mohamed DOGHMI – 1A rue du Markstein – 68270 WITTENHEIM



WITTENHEIM, le 28 mai 2024
Pour le Maire
L'Adjoint au Maire Délégué

Joseph WEISBECK